

Avis Financier Retrait du label ISR

Les nouvelles directives relatives au label d'Etat ISR dites V3 intègrent désormais une dimension climat dans son socle et renforcent la sélectivité sur les critères environnementaux, sociaux et sociétaux, ainsi que de gouvernance. Ces nouveaux critères auront un impact sur l'univers d'investissement de certaines classes d'actifs au travers notamment de la mise en place de nouvelles règles d'exclusion de certains secteurs.

Dans ce cadre, Amundi informe les actionnaires des SICAV Amundi Funds et Amundi S.F. que les compartiments suivants ne bénéficieront plus du label ISR à compter du 31 décembre 2024 :

- AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY SMALL CAP
- AMUNDI FUNDS EUROPEAN SUBORDINATED BOND ESG
- AMUNDI FUNDS GLOBAL CORPORATE ESG IMPROVERS BOND
- AMUNDI FUNDS GLOBAL HIGH YIELD ESG IMPROVERS BOND
- AMUNDI FUNDS NET ZERO AMBITION US CORPORATE BOND
- AMUNDI FUNDS US CORPORATE BOND
- AMUNDI FUNDS NET ZERO AMBITION MULTI-ASSET
- AMUNDI S.F. - DIVERSIFIED SHORT-TERM BOND ESG

Ces compartiments conserveront néanmoins leurs approches extra-financières et leurs règles d'exclusions basées sur des critères de durabilité.

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.